

Lycée Charles-de-Gaulle

Rosny-sous-Bois

Inscriptions en classe de seconde 2024-2025

Madame, Monsieur,

Si votre enfant est affecté.e au lycée Charles-de Gaulle en classe de seconde, le collège vous remettra sa notification d'affectation le mercredi 26 juin 2024.

Les dossiers d'inscription seront à retirer obligatoirement au lycée (voir planning ci-contre) lors de la réunion avec l'équipe de direction.

Cordialement,
La direction du lycée

L'inscription au lycée, comment ça marche ?

Les pièces à fournir

- **4 photos** d'identité récentes
- La photocopie complète du **livret de famille** (parents + enfants)
- **Exeat** fourni par le collège ou le lycée d'origine
- En cas de famille séparée, merci de nous fournir les documents justifiant des droits de garde et des responsabilités parentales
- Adhésion à la **Maison des lycéens** (MDL) 8€ (facultatif)
- La photocopie du **carnet de vaccination** (obligatoire)
- Intendance : Attestation de paiement de la CAF ou avis d'imposition (pour la cantine)
- **un RIB obligatoire pour toutes les familles (nouveau logiciel comptable)**
- Les bulletins de l'année scolaire de troisième (obligatoires pour les entretiens avec les parents et les futurs élèves)
- L'attestation de l'ASSR (attestation scolaire de sécurité routière)

Etablissements d'origine	Réunion d'accueil	Retour de dossier
Collège Saint-Exupéry	Jeudi 27 juin 18 heures	Vendredi 28 juin 13h30 à 15h30
Collège Albert-Camus	Jeudi 27 juin 18h45	Vendredi 28 juin De 15h30 à 17h30
Collège Langevin-Wallon	Jeudi 27 juin 19h30	Samedi 29 juin de 8h30 à 10h30
Autres collèges	Retrait des dossiers Jeudi 27 juin de 8h30 à 12 heures	Samedi 29 juin de 10h30 à 12h30

La présence de l'un des responsables légaux est obligatoire pour valider l'inscription.

Tout dossier incomplet ne sera pas accepté.